



Centre Intercommunautaire Quatre Saisons inc.

104, chemin Gendron, Saint-Élie-d'Orford, QC J0B 2S0

DÉMARCHES et CRITÈRES D'ADMISSION

PROGRAMME MA VIE AU RYTHME DES SAISONS

Régulier (10 mois de septembre à juin ou de janvier à décembre)

Période d'inscription en tout temps (demandes de juillet traitées en août) ;

Si possible avant le 15 juin pour le programme débutant en septembre.

Suite à une demande d'admission :

1. Compléter un formulaire d'inscription qui résume les éléments suivants

- a) Les motivations pour ce temps de ressourcement ;
- b) Le besoin d'accompagnement spirituel ;
- c) Le besoin d'accompagnement psychologique ;
- d) Intention de suivre un cours ou une activité dans chacune des dimensions de la personne ;
- e) L'état de santé ;
- f) Qualifier sa capacité de comprendre et de parler convenablement le français ;
- g) Signature de la personne qui demande et qui vivra le séjour.

2. L'étude la demande est faite par la directrice.

Une réponse sera donnée dans les meilleurs délais, afin de ne pas retarder les demandes de visa.

3. La priorité d'acceptation sera d'abord accordée aux religieuses et religieux qui s'inscrivent au programme régulier de 10 mois.

CRITÈRES D'ADMISSION

1. Motivation à utiliser les ressources, les outils et les compétences du centre dans la mesure de son énergie disponible ;
2. Autonomie (ne requiert pas de soins d'infirmier) ;
3. En cas de besoins particuliers (santé mentale ou physique) le CIQS peut demander une évaluation du candidat (te) par une expertise reconnue au début ou en cours de séjour, pour assurer une prise en charge adaptée aux ressources et installations de notre établissement ;
4. En situation d'urgence médicale, d'hospitalisation ou de situation à risque, la personne résidante est reprise en charge par la congrégation avec un support transitoire de 24 à 48 h de nos services nursing ;
5. **Durée du séjour : priorité est donnée aux demandes de programme long .**

L'établissement a établi une POLITIQUE DES SERVICES DE SANTÉ adressée au répondant/répondante de l'instance ou congrégation responsable, à faire signer par les résidentes et résidents à leur arrivée.

Politique de tarification des séjours : Programme régulier ou saisonnier

Le programme et la pension sont tarifés au mois, au montant global, peu importe le nombre d'activités choisies et les absences aux repas. En cas de départ prématuré ou d'arrivée tardive, le mois courant est entièrement tarifé.

Adopté par le Conseil d'administration, 18 août 2011

CRITÈRES D'ADMISSION PROGRAMME SAISONNIER (court)

Période d'inscription : (en tout temps, demandes de juillet traitées en août)

Durée du séjour conditionnelle aux réservations du programme régulier (long).

Selon la disponibilité des installations, la durée du séjour peut être ajustée pour les personnes qui désirent séjourner quelques semaines ou quelques mois et participer aux activités en cours.

L'arrivée de participants (tes) en cours d'année se vit dans un effort d'harmonisation pour ne pas déranger les dynamiques de croissance et de vie communautaire des groupes du programme régulier.

Les activités planifiées en saisons de 2 ou 3 mois permettent d'accueillir des nouveaux résidents au sein des groupes existants. Il est fréquent que l'expérimentation des premières semaines conduise à des séjours prolongés, pour une atteinte optimale des objectifs de ressourcement pouvant émerger en cours de processus.

Suite à une demande d'admission :

1. Compléter un formulaire d'inscription qui résume les éléments suivants

- a. Les motivations pour ce temps de ressourcement ;
 - b. Le besoin d'accompagnement spirituel ;
 - c. Le besoin d'accompagnement psychologique de courte durée ;
 - d. Intention de suivre un cours ou une activité dans chacune des dimensions de la personne ;
 - e. L'état de santé ;
 - f. Qualifier sa capacité de comprendre et de parler convenablement le français ;
 - g. Signature de la personne qui demande et qui vivra le séjour.
2. L'étude de la demande est faite par la Directrice ;
 3. Une personne résidente peut poursuivre sa démarche si sa demande ne vient pas en conflit avec les réservations du programme régulier (long) ;
 4. Elle pourra suivre le programme long et bénéficier d'un accompagnement psychologique, dans un cycle de 4 saisons ou plus.

CRITÈRES D'ADMISSION pour une PÉRIODE DE REPOS

Des séjours de repos sont disponibles selon les places libres suite aux réservations de programmes régulier ou saisonniers de l'année en cours.

- Compléter un court questionnaire sur la nature du problème de santé et sur les attentes de la personne future résidente. (il est entendu que le Centre n'est pas une maison de convalescence).

Dans le cas où cette personne désire s'inscrire aux programmes régulier ou saisonniers, référer aux critères et procédures d'inscription spécifiés plus haut.

Adopté par le Conseil d'administration, 18 août 2011